

Quelle « croisade » ? Pro-corrupcion ?

Pourquoi certains criminels ne sont-ils **même pas inquiétés** par la Cour Pénale Internationale de la Haye — en violation de l'Art. 25 du Statut de Rome de ladite Cour.

AFP, France Perversité ?

Après les attentats de Nice et de Berlin, l'AFP et les médias français saturent les ondes pour divertir le public par un scénario à rebondissements, délivrant chaque jour un nouvel épisode des péripéties du « suspect » tunisien abattu, et de son itinéraire « Berlin-Milan », à géométrie variable.

Quels nouveaux trafics cache la dernière hypothèse d'un voyage à Milan via « Lyon Part-Dieu » ?

Une chose est sûre, c'est que le scénario initialement concocté autour de « la gare de Chambéry » a subitement disparu, et semble avoir été définitivement abandonné au profit d'un nouveau scénario sans doute plus commode pour les criminels, ce que nous dénonçons fermement.

Kovesi-Basescu, couple infernal

Alors que le couple BASESCU-KOVESI **fait disparaître systématiquement tous les témoins** cités contre lui à la Cour Pénale Internationale de La Haye, la CPI semble totalement démissionnaire !

Au premier plan de trafics d'influence internationaux des plus suspects, la presse française semble vouloir ignorer toute autre information que « l'élection » — d'ailleurs inconstitutionnelle — de l'ancien « Président BASESCU », **bandit notoire**, et elle présente le procureur général KÖVESI, son adjoint corrompu, comme Jeanne d'Arc, aux côtés d'autres « dames de fer » de la corruption.

Ce qui inquiète est de voir la facilité avec laquelle le milieu criminel réagit **en symbiose avec la presse**.

Mouvements suspects à la CPI

Dans ces circonstances, les heures sont comptées pour dénoncer chaque nouveau scénario criminel par les questions qui s'imposent :

- Que cache le virage à 180° de la « gare de Chambéry » à « Lyon Part Dieu » ?
- Pourquoi la plainte pénale internationale du 9 décembre 2014 reste-t-elle sans suite ?
- Pourquoi vouloir absolument faire passer le suspect tunisien par la France ?
- Pourquoi ces tergiversations autour de la Savoie, d'où fut expédiée la plainte ?

La nomination d'un nouveau président à la CPI, le 8 décembre 2014, ne suffirait-elle donc pas à dissimuler notre plainte du 3 décembre 2014, reçue le « 9 décembre 2014 »¹ ? Allons, Messieurs de la presse et autres dames de la corruption ! Beaucoup d'agitation ne remplace pas **un peu de sérieux** :

- Quand la Cour Pénale Internationale va-t-elle prendre **les mesures qui s'imposent** ?

Deuil mondial et requiem pour la justice ?

Il faut arrêter de réduire la Cour Pénale Internationale à « **une justice de couleurs** »² — Darfour, Rwanda, Kenya, et autres pays de la communauté africaine, certes dignes de voir les droits de l'homme respectés. Mais cette attention hautement légitime ne dispense pas de commencer à s'intéresser aux crimes contre l'humanité **même lorsque ceux-ci ne sont pas commis contre des noirs**, mais contre des blancs. Comme en Roumanie, depuis 2004. Comme à Nice, Paris, et Berlin. Et contre Moscou³.

¹ La nomination d'un nouveau président à la CPI, « le 8 décembre 2014 », pour accuser réception de notre plainte le « 9 décembre 2014 », une semaine après son envoi, le 2 décembre 2014, est d'autant plus suspecte qu'elle a été anticipée. Pourquoi ? Par qui ? C'est un journaliste international qui a fourni la réponse.

² Monsieur Sidiki KABA, président de la CPI, dénonce « une justice de blancs ». Mais le seul blanc « observé à la Haye » depuis notre saisie du 2 décembre 2014 est l'ennemi public numéro un — BASECU Traian en personne. Qu'est-ce que ce bandit allait faire à la HAYE, demande un journaliste international ? La substitution du dossier roumain à l'Estonie et la Suisse, par la nomination anticipée de M. Sidiki KABA est cousue de fil blanc.

³ Il faut rendre hommage à la sobriété stoïque du président russe face aux provocations et à la douleur, par amour pour le droit. Et agir en urgence. Pour éviter d'autres accidents comme celui du 25 décembre 2016.